

LA RAIE DE BUIS

(Identifiant national : 430007850)

(ZNIEFF Continentale de type 1)

(Identifiant régional : 33000013)

La citation de référence de cette fiche doit se faire comme suite : DREAL Franche-Comté, . - 430007850, LA RAIE DE BUIS. - INPN, SPN-MNHN Paris, 7P. <https://inpn.mnhn.fr/zone/znieff/430007850.pdf>

Région en charge de la zone : Franche-Comté
Rédacteur(s) : DREAL Franche-Comté
Centroïde calculé : 873005°-2247809°

Dates de validation régionale et nationale

Date de premier avis CSRPN : 15/10/2009
Date actuelle d'avis CSRPN : 03/10/2023
Date de première diffusion INPN : 09/11/2022
Date de dernière diffusion INPN : 13/11/2023

1. DESCRIPTION	2
2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE	3
3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE	4
4. FACTEUR INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	4
5. BILAN DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS	4
6. HABITATS	5
7. ESPECES	6
8. LIENS ESPECES ET HABITATS	7
9. SOURCES	7

1. DESCRIPTION

1.1 Localisation administrative

- Département : Doubs
- Commune : Busy (INSEE : 25103)
- Commune : Thoraise (INSEE : 25561)
- Commune : Rancenay (INSEE : 25477)

1.2 Superficie

6,47 hectares

1.3 Altitude

Minimale (mètre): 239

Maximale (mètre): 315

1.4 Liaisons écologiques avec d'autres ZNIEFF

Non renseigné

1.5 Commentaire général

DESCRIPTION

En bordure nord-occidentale des plateaux jurassiens, le relief est fortement marqué par le faisceau bisontin. Cette étroite bande anticlinale de quelques kilomètres de large et de 60 km de long, disloquée, plissée et faillée, participe à l'encaissement de la vallée du Doubs. De Thoraise à Besançon, la rivière pénètre plusieurs fois au cœur de cet axe, le découpant en collines et y perçant des cluses encaissées. Sous forme d'une bordure de plateau aux pentes forestières abruptes, la Raie de Buis à Busy est surlignée par des falaises calcaires dominant d'une cinquantaine de mètres la rivière. Ce bel ensemble paysager, caractéristique de la partie jurassienne de la Franche-Comté, accueille une avifaune remarquable.

D'une manière générale, les parois présentent un fort intérêt patrimonial en raison de leur nature primaire et de leur fonction de refuge pour de nombreuses espèces très spécialisées, adaptées à la rudesse des conditions écologiques de ces milieux. Les végétaux investissent les anfractuosités, généralement de petite taille, où est parvenue à s'accumuler de la terre fine. A la Raie de Buis, les groupements de paroi sont toutefois appauvris et clairsemés en raison du contexte très forestier des pieds de falaise. En revanche, l'érosion du calcaire, productrice de nombreuses cavités naturelles et corniches, procure au faucon pèlerin et au grand-duc d'Europe les vives rocheuses dont ils ont besoin pour nicher. Cette dernière espèce, réapparue en 1982 après trente ans d'absence en Franche-Comté, exploite également les falaises environnant les ruines du Château de Montferrand. L'intérêt ornithologique de ce site pourrait par ailleurs être vivement renforcé par la nidification du harle bièvre, de plus en plus fréquent dans cette partie de la vallée du Doubs. Cavernicole, cet oiseau d'eau a en effet déjà installé son nid dans des anfractuosités de rocher et dans de vieux arbres creux dans les environs bisontins.

Plus globalement, la forêt est la formation la plus recouvrante sur les versants de la Raie de Buis. Le rebord de plateau est occupé par une chênaie-charmaie calcicole, brusquement interrompue au niveau de la corniche pour laisser la place à un liseré discontinu de tillaie à érable à feuilles d'obier. Outre les espèces caractéristiques, ce dernier peuplement est dominé par les alisiers blanc et torminal, avec un sous-bois comportant quelques espèces des sols secs, comme la séslerie blanchâtre, la germandrée scorodoine ou le fragon. Sous les parois verticales, le confinement et la grosseur des éboulis favorisent l'érablaie à scolopendre sur les quelques blocs mobiles, mais surtout la tillaie-charmaie de ravin compte tenu de la stabilité de l'essentiel du substrat. Autour, c'est une variante froide de la hêtraie-chênaie à aspérule qui colonise les sols plus profonds. Outre leur intérêt communautaire ou régional, toutes ces formations constituent un refuge pour de nombreuses espèces. L'inaccessibilité des pentes les plus fortes favorise en effet la conservation d'arbres morts pour des communautés animales et végétales étroitement liées à cette ressource, beaucoup plus rare dans les forêts exploitées, et offre des zones de quiétude aux mammifères forestiers.

STATUT DE PROTECTION

La tranquillité de l'avifaune rupestre est assurée pendant la période de nidification par un arrêté préfectoral de protection de biotope. Les pratiques de l'escalade, du delta-plane et du vol libre y sont ainsi interdites du 15 février au 15 juin, de même que les travaux d'équipement forestier et routier dans une zone de 200 m au pied des falaises et de 50 m en retrait de leur sommet.

OBJECTIFS DE PRÉSERVATION

Hormis le respect de la tranquillité de l'avifaune rupestre, la principale mesure de conservation est de maintenir en l'état la végétation développée sur la corniche. Les faibles potentialités forestières de ces groupements de pente en matière d'exploitation économique plaident en faveur d'une gestion jardinatoire par bouquets ou pied à pied, voire même d'un abandon de l'exploitation.

1.6 Compléments descriptifs

1.6.1 Mesures de protection

- Arrêté de protection de biotope, d'habitat naturel ou de site d'intérêt géologique

Commentaire sur les mesures de protection

aucun commentaire

1.6.2 Activités humaines

- Pas d'activité marquante
- Sylviculture

Commentaire sur les activités humaines

aucun commentaire

1.6.3 Géomorphologie

- Coteau, cuesta
- Falaise continentale

Commentaire sur la géomorphologie

aucun commentaire

1.6.4 Statut de propriété

- Propriété privée (personne physique)
- Domaine communal
- Domaine privé communal

Commentaire sur le statut de propriété

aucun commentaire

2. CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

Patrimoniaux	Fonctionnels	Complémentaires
<ul style="list-style-type: none"> - Critères d'intérêts patrimoniaux - Faunistique - Oiseaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Fonction d'habitat pour les populations animales ou végétales - Zone particulière liée à la reproduction 	

Commentaire sur les intérêts

aucun commentaire

3. CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

- Répartition des espèces (faune, flore)
- Répartition et agencement des habitats

Commentaire sur les critères de délimitation de la zone

aucun commentaire

4. FACTEURS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE

Facteur d'évolution	Effet négatif	Effet significatif	Réalité de l'impact
Pratiques et travaux forestiers	Intérieur	Indéterminé	Potentiel
Fermeture du milieu	Intérieur	Indéterminé	Potentiel

Commentaire sur les facteurs

aucun commentaire

5. BILANS DES CONNAISSANCES - EFFORTS DES PROSPECTIONS

5.1 Espèces

Nulle	Faible	Moyen	Bon
- Algues			- Oiseaux
- Amphibiens			
- Autre Faunes			
- Bryophytes			
- Lichens			
- Mammifères			
- Phanérogames			
- Poissons			
- Ptéridophytes			
- Reptiles			
- Mollusques			
- Crustacés			
- Arachnides			
- Myriapodes			
- Odonates			
- Orthoptères			
- Lépidoptères			
- Coléoptères			
- Diptères			
- Hyménoptères			
- Autres ordres d'Hexapodes			
- Hémiptères			
- Ascomycètes			
- Basidiomycètes			
- Autres Fonges			

5.2 Habitats

6. HABITATS

6.1 Habitats déterminants

Non renseigné

6.2 Habitats autres

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
G1.A1 <i>Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus betulus</i>	41.2 <i>Chênaies-charmaies</i>				
G1.631 <i>Hêtraies neutrophiles médio-européennes collinéennes</i>	41.131 <i>Hêtraies à Mélisque</i>		Informateur : Vuillemenot M.		2004 - 2004
G1.A4 <i>Forêts de ravin et de pente</i>	41.4 <i>Forêts mixtes de pentes et ravins</i>				
H3.2 <i>Falaises continentales basiques et ultrabasiques</i>	62.1 <i>Végétation des falaises continentales calcaires</i>				

6.3 Habitats périphériques

EUNIS	CORINE biotopes	Habitats d'intérêt communautaire	Source	Surface (%)	Observation
E2.6 <i>Prairies améliorées, réensemencées et fortement fertilisées, y compris les terrains de sport et les pelouses ornementales</i>	81 <i>Prairies améliorées</i>				
I1 <i>Cultures et jardins maraîchers</i>	82 <i>Cultures</i>				
G <i>Boisements, forêts et autres habitats boisés</i>	4 <i>Forêts</i>				
H3 <i>Falaises continentales, pavements rocheux et affleurements rocheux</i>	62 <i>Falaises continentales et rochers exposés</i>				

6.4 Commentaire sur les habitats

41.131 = Galio odorati - Fagetum sylvaticae

7. ESPECES

7.1 Espèces déterminantes

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	3493	<i>Grand-duc d'Europe</i>	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Reproduction certaine ou probable	Informateur : LPO FC		0	0	1990 - 2020

7.2 Espèces autres

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Nom scientifique de l'espèce	Nomm vernaculaire de l'espèce	Statut(s) biologique(s)	Sources	Degré d'abondance	Effectif inférieur estimé	Effectif supérieur estimé	Année/ Période d'observation
Oiseaux	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	<i>Mésange à longue queue, Orite à longue queue</i>	Reproduction indéterminée			10	10	2020 - 2020
	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	<i>Milan noir</i>	Reproduction certaine ou probable			3	3	2010 - 2010
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	<i>Chouette hulotte</i>	Reproduction indéterminée			2	4	2012 - 2020

7.3 Autres espèces à enjeux

Non renseigné

7.4 Espèces à statut réglementé

Groupe	Code Espèce (CD_NOM)	Espèce (nom scientifique)	Statut de déterminance	Réglementation
Oiseaux	2840	<i>Milvus migrans</i> (Boddaert, 1783)	Autre	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Guadeloupe (lien)
				Prévention de l'introduction et de la propagation des espèces animales exotiques envahissantes sur le territoire de la Réunion (lien)
	3493	<i>Grand-duc d'Europe</i>	Déterminante	Directive 79/409/CEE (Directive européenne dite Directive Oiseaux) (lien)
				Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	3518	<i>Strix aluco</i> Linnaeus, 1758	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)
	4342	<i>Aegithalos caudatus</i> (Linnaeus, 1758)	Autre	Liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (lien)

8. LIENS ESPECES ET HABITATS

Non renseigné

9. SOURCES

Type	Auteur	Année de publication	Titre
Bibliographie	Morin C.	2004	Expertise ornithologique sur sept projets de zones de protection spéciales (ZPS), hors ZICO en Franche-Comté. GNFC - DIREN Franche-Comté. 34 p. + annexes + cartes
	Vuillemenot M.	2004	Les forêts de pente des collines bisontines : cartographie, identification des enjeux de conservation et proposition d'un réseau écologique. Université de Franche-Comté - DIREN Franche-Comté. 38 p. + 16 annexes
Informateur	LPO FC	2007	
	LPO FC		
	Monneret R.-J.		
	Vuillemenot M.		